



## **FORMATION 125cm<sup>2</sup>**

**300 €**

Les 7 heures seront obligatoires pour les titulaires du permis B qui souhaitent commencer à conduire un deux roues motorisées de 50 à 125 cm<sup>2</sup> ou « un scooter à trois roues » de plus de 50 cm<sup>2</sup>.

### **2 conditions obligatoires :**

. Être titulaire du permis B depuis de 2 ans (formation accessible 1 mois avant la date d'obtention du permis)

. Cette formation obligatoire passe à 7 heures et concerne désormais tous les titulaires du permis B (sauf ceux titulaires d'une catégorie de permis de conduire délivrée avant le 1<sup>er</sup> mars 1980), s'ils n'ont pas conduit de motocyclettes légères ou de tricycles à moteur au cours des 5 dernières années (peu importe la durée). La preuve de cette expérience est matérialisée par la possession d'un relevé d'information d'assurance.

### **Pièces à fournir :**

\* photos d'identité (signature numérique, à faire au photomaton ou photographe)

**TVA à 5.5 % sur les fournitures pédagogiques, le reste est soumis à une TVA à 20 %**